

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le vingt-sept avril deux mille vingt-six (27 avril 2026) à 19h00 à la salle du conseil, située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton :

**PRÉSENTS :**

Mme Charline Plante, mairesse  
Mme Estelle Borgia, conseillère  
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Émilie Maloney, conseillère

**ABSENTS :**

Mme Lucie Hamelin, conseillère  
M.. Gaétan Thériault, conseiller

Mme Isabelle Héroux, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Manon Shallow, greffière-trésorière adjointe

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 avril 2026**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
    - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  3. **ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
    - 3.1 Accusé réception d'une lettre de démission d'un employé des travaux publics
    - 3.2 Nomination au poste de journalier – ouvrier horticole
    - 3.3 Mandat à une firme externe pour le recrutement d'un(e) inspecteur(trice) en bâtiment et environnement
  4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 
1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-04-93**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Estelle Borgia, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

## **3. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1 ACCUSÉ RÉCEPTION D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** que monsieur Renaud Drolet a été embauché à titre de journalier – ouvrier horticole en mai 2022;

**ATTENDU** que celui-ci a remis sa démission le 13 avril 2026;

**2026-04-94**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Émilie Maloney et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accuse réception de la lettre de démission de monsieur Renaud Drolet;

**QUE** le conseil remercie monsieur Renaud Drolet pour les services rendus à la municipalité et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs.

**ADOPTÉE**

### **3.2 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER - OUVRIER HORTICOLE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une lettre de démission de monsieur Renaud Drolet occupant le poste de journalier - ouvrier horticole;

**CONSIDÉRANT** que ce poste est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un affichage à l'interne pendant 5 jours, tel que mentionné dans la convention collective des employés de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme de la période d'affichage, la municipalité a reçu qu'une seule candidature, dont celle de madame Allison Lavoie;

**CONSIDÉRANT** que madame Lavoie occupe le poste d'urbaniste de la municipalité depuis octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'elle remplit les exigences normales du poste à combler;

**2026-04-95**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE NOMMER** madame Allison Lavoie pour occuper le poste de journalier - ouvrier horticole avec une période de d'essai de 60 jours de travail. Si pendant cette période, l'employée ou l'employeur constate que ce poste ne lui convient pas, la personne salariée pourra retourner à son poste de départ aux mêmes conditions.

**DE PROCÉDER** à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste d'urbaniste devenu vacant.

**ADOPTÉE**

**3.3 MANDAT À UNE FIRME EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite pourvoir le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et environnement afin d'assurer une gestion efficace et optimale de ce service essentiel ;

**ATTENDU QUE** l'embauche d'un candidat qualifié et compétent est essentielle pour répondre aux besoins de la municipalité en matière d'urbanisme et de services aux citoyens ;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire retenir les services d'une firme spécialisée en recrutement afin d'assurer un processus rigoureux, objectif et conforme aux meilleures pratiques en matière de sélection de personnel ;

**2026-04-96**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Estelle Borgia appuyé par madame Émilie Maloney et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la greffière trésorière adjointe, Manon Shallow à mandater la firme Le Groupe Consilium, firme spécialisée en recrutement, pour la diffusion d'une offre d'emploi du poste d'Inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement;

**QUE** les honoraires professionnels requis pour cette démarche soient imputés au budget municipal prévu à cet effet 02 16000 416

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Aucune assistance du public dans la salle.

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Jacques Blanchard et résolu que cette séance soit levée à 19h06.

---

Charline Plante  
Mairesse

---

Manon Shallow  
Greffière trésorière adjointe

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal